



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Liège, division Arlon le 30 NOV. 2015
[Redacted]
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0442.521.225

Dénomination

(en entier) : **Les cyclos du sud ASBL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Maison communale, Grand-place, 6792, Halanzy

Objet de l'acte : Lors de l'Assemblée Générale du 23 octobre 2015, il a été acté les modifications suivantes au conseil d'Administration :
1.Modification des statuts 2.Démission d'administrateur

1- Modification des statuts

Article 4.ter : Tous les membres de l'association sont tenus au paiement d'une cotisation annuelle. Cette cotisation ne pourra être supérieure à 150 € par an .

En outre, le membre de l'association voulant participer aux randonnées organisées devra aussi s'acquitter :

1. des assurances nécessaires à la pratique des activités cyclistes aux tarifs en vigueur auprès des compagnies choisies par le comité.

2. de la prise en charge de son équipement (maillot, cuissard) non couverte par les sponsors de l'association .

2-Démission d'administrateur

Démission : Noirhomme Alain, né le 10_02_1977, belge, domicilié rue du Cimetière, 35, 6792 Halanzy

Renouvellement du mandat au conseil d'administration : Hanus Didier Président
Goffinet Huguette Vice-présidente
Becker Thierry Secrétaire

Becker Thierry, Secrétaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature